

DU REGISTRE

**DEPARTEMENT
HERAULT**

**ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 Février 2023

**Commune de
PAULHAN**

N° 2023/02/13

Date de la convocation	06/02/2023
	Votes : 21
Présents : 16	Pour : 21
Absents : 06	Contre : 0
Représentés : 05	Abstention : 0

L'an deux mille vingt trois, le treize février,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, JAURION Léon, LABORDA Véronique, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, HEREDIA Fabienne.

Etaient Absents : MM. GASC Georges, BIROUSTE Pascal, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mme BOUISSON Mylène à Mme ROYON Sophie
- Mme GASC Carine à Mr VALERO Claude
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique
- Mme RODES Magali à Mme GAVINET Isabelle
- Mme DJUROVIC Aleksandra à Mme HEREDIA Fabienne

Objet : Revitalisation du centre bourg de Paulhan : proposition de mandat d'études pré-opérationnelles à Territoire 34

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différents projets sur le territoire, notamment au cœur du centre ancien : convention avec l'EPF, le CAUE, l'avenant au contrat Bourg-Centre, la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire, l'adhésion à Territoire 34.

Les actions engagées s'articulent autour des grandes thématiques suivantes :

- La lutte contre la vacance des logements, l'habitat dégradé et la rénovation de l'habitat privé,
- Le renouvellement de la ville sur la ville, la reconversion des friches,
- La connexion des quartiers au centre historique et requalification d'espaces publics,
- La valorisation des équipements publics,
- Le maintien du commerce traditionnel existant, des services et équipements.

La nécessité d'une étude apparait, avec les objectifs suivants :

- Définition d'une vision de ville mettant en cohérence l'ensemble des actions menées par la commune,
- L'identification des conditions et procédures opérationnelles qui permettront la réalisation du projet urbain.

L'offre financière de Territoire 34 se répartit de la manière suivante :

- | | |
|---|------------|
| - Etudes techniques | 14.000€ HT |
| - Etudes de programmation et plan guide | 40.000€ HT |
| - Honoraires mandataires | 20.020€ HT |
| - Divers | 5.147€ HT |

Monsieur le Maire, dans ce contexte, propose donc à l'assemblée délibérante

- **De mandater** Territoire 34 pour piloter ces études pré-opérationnelles, qui pourra présenter, à l'issue, un rapport qui comprendra :
 - o Une analyse du territoire de la commune et des secteurs de projets
 - o Une proposition de programmation urbaine et de plan guide
 - o Les procédures opérationnelles à mettre en place pour la revitalisation du projet urbain.
- **De prévoir** les crédits nécessaires au budget primitif 2023
- **De demander** les subventions relatives à cette étude aux organismes ayant cette compétence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De mandater** Territoire 34 pour piloter ces études pré-opérationnelles, qui pourra présenter, à l'issue, un rapport qui comprendra :
 - o Une analyse du territoire de la commune et des secteurs de projets
 - o Une proposition de programmation urbaine et de plan guide
 - o Les procédures opérationnelles à mettre en place pour la revitalisation du projet urbain.
- **De prévoir** les crédits nécessaires au budget primitif 2023
- **De demander** les subventions relatives à cette étude aux organismes ayant cette compétence.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20230213-2023-02-13-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023